



PREREQUIS/PUBLIC

- Aptitude médicale au travail en hauteur.
- Personnel qui utilise une nacelle ponctuellement (agents de maintenance, techniciens SAV, électriciens, agents de nettoyage industriel).
- Personnel technique ou logistique (magasiniers, agents de production, agents de maintenance bâtiment).



DUREE

7 heures



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : exposé théorique, démonstration et explication du formateur, manipulation du matériel, scénario et mise en situation.
- Matériel : plateau technique, EPI classe 3.
- Ressources : support PowerPoint, livret de formation.
- Intervenant : CQP Technicien cordiste.



MODALITES D'EVALUATION

- Test de positionnement.
- Évaluation théorique (QCM ou oral).
- Évaluation pratique (mise en situation).
- Questionnaire de satisfaction.
- L'attestation de formation permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite (interne).



OBJECTIFS

- Connaître la réglementation liée à l'utilisation des nacelles.
- Identifier les risques et adopter les bons comportements.
- Maîtriser les règles de conduite en sécurité.



PROGRAMME

PARTIE THEORIQUE**1) Réglementation et responsabilités**

- Cadre légal (Code du travail)

- Rôle de l'employeur et du salarié
- Différence entre CACES et autorisation de conduite

2) Technologie des nacelles

- Différents types de PEMP
- Organes de sécurité
- Fonctionnement général

3) Analyse des risques

- Risques de chute de hauteur
- Renversement de la nacelle
- Écrasement / coincement
- Risques électriques (lignes aériennes)
- Conditions météo

4) Règles de sécurité

- Vérifications avant utilisation
- Port des EPI (harnais, casque...)
- Balisage de la zone de travail
- Gestes et postures

PARTIE PRATIQUE

1) Prise de poste

- Vérification visuelle de la nacelle
- Contrôle des niveaux et équipements
- Test des commandes

2) Conduite et manœuvres

- Déplacement de la nacelle
- Élévation et positionnement
- Travail en hauteur en sécurité
- Communication avec le sol

3) Mise en situation

- Exercices pratiques

4) Fin de poste

- Repli de la nacelle
- Stationnement sécurisé
- Signalement des anomalies



MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO),
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres),
- Par un particulier (fonds propres/France compétences).

Délais d'accès :

- En intra (groupe de 1 à 6 pers) : dates et horaires choix. **La formation doit avoir lieu sur le site de l'entreprise.**
- En inter-entreprises : pas de session inter.

 TARIF

Nous consulter.

 ACCESSIBILITE

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de bien vouloir nous le signaler au préalable afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires.

 TAUX DE REUSSITE

100%

 TAUX DE SATISFACTION

100%